

Juin 2017

## Le Mot du Maire

En espérant que les remarques formulées seront suivies d'effets :

- la vitesse est devenue excessive sur certains tronçons : entrée route nationale et entre le Relais et l'ancienne poste, rue de la Gare et habituellement rue de Branscourt. Respecter la limitation de vitesse.
- Les enfants circulant en vélo, doivent avoir leur casque et respecter le code de la route. (rouler à droite, à vitesse limitée, notamment rue du Bois du Salut).

Rappel : parc municipal, merci de descendre de vos vélos et de respecter les pelouses.

- Le parc fait l'objet de dégradations récurrentes. Il appartient aux parents de surveiller leurs enfants (vélos, destructions des végétaux, ballons, dégradations sur les installations temporaires et bâtiments).
- Les trottoirs sont faits pour les piétons et les handicapés. Cela relève du bon sens. Il faut les laisser accessibles.
- Les sorties d'école provoquent en général des stationnements sauvages en double file et des dégradations des plantations.
- Les barbecues sont autorisés dans la limite où l'on enfume pas les voisins avec des produits plus ou moins toxiques. Merci de respecter l'environnement.
- Les horaires de tonte sont réglementées. Interdit entre 12h et 14h et après 19h tous les jours et toute la journée les dimanches et jours fériés.
- La période des vacances approche, attention aux cambriolages. Prenez vos précautions.

Le Maire

### RECRUTEMENT :

- Pour Le Nouveau centre commercial Leclerc, adressez vos demandes d'emploi au Leclerc de Saint-Brice-Courcelles
- L'ADMR de Jonchery recrute une aide à domicile (CDI 24h/semaine)

Fête  
de la  
Musique  
Mercredi 21 juin 2017



CONCERT DE L'HARMONIE  
du 3ème Canton  
DE REIMS

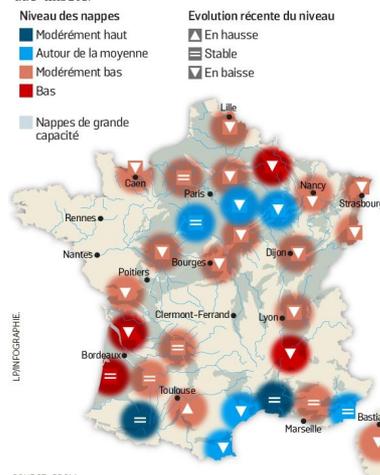
A 20H00  
PARC MUNICIPAL

Replé dans l'édifice en cas de mauvais temps  
VENEZ PIQUE-NIQUER  
DANS LE PARC  
AVANT LE CONCERT A 19H  
(Si le temps le permet)

GRATUIT



La situation des nappes phréatiques  
au 1<sup>er</sup> mai 2017



Sécheresse : Arrêtés préfectoraux en Cours  
<http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Politique-de-l-Eau/Secheresse/Arrete-prefectoral-EN-COURS>



## EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 30 mai 2017

Présents : 16

Pouvoirs : 3

### N°21-2017 - Jury d'assises

*Exposé,*

*Conformément à l'arrêté préfectoral du 21 avril 2017,*

*Vu la population évaluée par l'INSEE à 1893 habitants,*

*Le nombre de jurés pour la commune est fixé à 1 donc 3 noms devront être tirés au sort car la désignation d'un nombre d'électeurs triple est prévu.*

Le Conseil procède au tirage au sort, d'après la liste électorale:

1) Page n°152 de la liste électorale de la ligne 6, OUTTERS Paul Gaston Joseph,

2) Page n°025 de la liste électorale de la ligne 2, BOUSSAGE Julie Mireille Juliette

3) Page n°101 de la liste électorale de la ligne 3, HUHLE (SARTORETTI) Anne-Marie

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les noms ci-dessus et autorise le Maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

**Sénatoriales :** le décret n'étant pas sorti le conseil municipal ne peut voter et délibérer.



### N°22-2017 - Rue de Branscourt, marché avec l'entreprise COLAS.

*Le Maire,*

*Vu la délibération 27-2015 en vue du marché à bon de commande pour de la voirie,*

*Vu l'avenant correspondant,*

*Vu que les trottoirs des départementales ne sont pas de la compétence de la Communauté Urbaine du Grand Reims,*

*Vu les travaux d'enfouissement des réseaux secs, gérés par le SIEM et DRTP,*

*Vu les dégradations des trottoirs et de ce fait le besoin de refaire les trottoirs,*

*Vu les crédits correspondants en opération voirie,*

*Vu la réunion avec les administrés concernés,*

*Vu le devis détaillé de l'Entreprise Colas à 160 214.16€ TTC conformément au marché.*

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** des travaux par l'entreprise COLAS afin de refaire la réfection de chaussée/trottoir de la Rue de Branscourt pour 160 214.16€ et autorise le Maire à mandater l'opération en voirie et signer tout acte correspondant à cette délibération.



### N°23-2017 - Travaux à l'Eglise.

*Le Maire,*

*Vu les articles du Code Général des Collectivités territoriales,*

*Vu que les vitraux ont été refaits l'année dernière,*

*Vu le danger pour les vitraux,*

*Vu les crédits correspondants en opération église,*

*Vu les demandes de devis en particulier celui du Bâtiment Associé qui a déjà fait des travaux sur l'église et bien détaillé,*

*Vu la demande de subvention (et sa délibération n°7-2017) auprès du département,*

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** des travaux de restauration du portail Ouest de l'Eglise pour 37833.86€ soit 31528.22€ HT et autorise le Maire à engager, liquider et mandater en investissement l'opération en Eglise n°266 et signer tout acte correspondant à cette délibération.



## **N°24-2017 - Accessibilités et P. M.R., Complexe Marcel Rozelet et Cinéma.**

*Le Maire,*

*Vu l'Ad'AP accepté par l'Etat le 19 février 2016 par arrêté du Préfet de la Marne,*

*Vu la Subvention D.E.T.R. obtenue à hauteur de 4798€ maximum (40% du HT), si les travaux sont engagés avant la fin d'année 2017,*

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** des travaux d'accessibilité du Complexe Marcel Rozelet pour 10839.84€ et des travaux d'accessibilité du cinéma pour 3463.20€ et autorise le Maire à mandater en opération 276 les terrains et vestiaires du Complexe Rozelet pour 10839.84€, en opération 238 le Cinéma pour 3463.20€ et à signer tout acte ou document correspondant à cette délibération.



## **N°25-2017 - Mobiliers : médiathèque et mairie.**

*Le Maire,*

*Vu les crédits prévus au budget,*

*Vu les demandes de devis,*

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'achat :**

- du mobilier pour la médiathèque pour 1047.46€ TTC,
- du mobilier pour la mairie pour 17400€TTC,

autorise le Maire à mandater

- en opération 272 médiathèque pour 1047.46€ TTC,
- en opération 227 Mairie pour 17400€TTC, soit 14500€HT.

et à signer tout acte ou document correspondant à cette délibération.



## **N°26-2017 - Investissements divers et décision modificative budgétaire**

*Le Maire,*

*Vu les besoins,*

**Après exposé et délibéré, le Conseil décide à l'unanimité l'achat :**

- du petits matériels pour 520,80€ TTC, un nettoyeur électrique Stihl à 678€ TTC, un balai 600MM PPN (polypropylène) à 152.75€ HT et un souffleur Echo à 610€ **soit 1992.10€TTC de chez PM PRO,**
- des jardinières avec réserve d'eau pour **2206.37€ TTC de chez COMPAS Gueux,**
- un drapeau avec accessoires pour **1160.40€ TTC de chez FMT Product,**

Et autorise le Maire, afin de compléter les crédits nécessaires au règlement des devis ou factures à faire la décision modificative budgétaire n°1 et à engager, liquider et mandater les différents investissements.

## N°27-2017 - Subvention pour sortie scolaire des collégiens de Fismes (Jura)

Monsieur Le Maire informe le Conseil de l'organisation d'un séjour pédagogique dans le Jura par les enseignants du Collège Thibaud de Champagne de Fismes, pour les élèves de deux classes de 5ème.

Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour et 2 abstentions (les conseillers concernés par le voyage de leur enfant) de verser une participation de 50 € par enfant, soit 400€, et demande qu'elle soit déduite en totalité de la part des familles de la commune.



## N°28-2017 - Coteaux Maisons et Caves de Champagne.

Les collectivités territoriales et la profession viti-vinicole regroupées au sein de l'association Paysages du Champagne ont engagé une inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco afin de faire reconnaître la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine culturel et naturel séculaire de la Champagne.

Vu que la commune a déjà participé par le passé à cette association notamment en 2011 et 2016 pour le même tarif, Vu l'appel à 0,50€/ habitant.

Considérant l'intérêt de la protection et la valorisation du patrimoine culturel et naturel et le patrimoine mixte.

Le Conseil après en avoir délibéré, **décide avec 8 voix Pour et 11 abstentions** :

- d'approuver la Charte Paysages du Champagne et d'autoriser le Maire à signer la Charte,
- de mandater la somme correspondante à 0.50€ par habitant.



## Informations diverses :

**Monsieur Le Maire :**

- Présente la demande de travaux de l'entreprise Orange pour la fibre optique d'entreprise pour une société hors de la commune (Rue du Moulin, Rue du Bois du Salut, Allée Charles De Gaulle, Allée Jean Moulin). La société ne garantissant pas correctement la réfection le long du Parc de la voirie en pavé, il sera donné un avis négatif sur les travaux en leur demandant une autre solution.

- Maisons de services : Les locaux du bureau de poste (accueil, 2 bureaux aux normes PMR et leurs équipements) de l'ancien Crédit Agricole sont proposés. Les locaux ont été visités en présence de deux adjoints. Une décision sera prise ultérieurement.

- **Madame Cerveaux, adjointe** : expose la base de ces maisons de services :

- 12 maisons de service existent dans la Marne

- Pôle Emploi, C.N.A.F., C.P.A.M., Assurance vieillesse, E.D.F., G.D.F., S.N.C.F., La Poste, M.S.A sont hébergés et contribuent à leur financement.

D'autres partenaires peuvent également être hébergés comme des associations locales.

Obligation : 24h minimum d'ouverture par semaine, convention d'une durée de 3 ans et le local doit comporter au minimum un point d'accueil, un point d'attente assise et un espace confidentiel.

**Monsieur le Maire** rappelle les avancées du P.L.U pour les absents à la réunion du 29 mai afin de confirmer la dernière délibération. Une réunion entre les élus et les organismes d'Etat (Chambre d'Agriculture, DDT...) est prévue le 26 juin prochain de 10 à 12h.

Suivant la nouvelle réglementation, les bâtiments recevant des enfants de moins de 6 ans doivent faire l'objet d'une surveillance de la qualité de l'air intérieur. Deux sociétés ont été sondées, 1er devis : 8000€ pour la crèche et le centre de loisirs.

Une demande de mise en place d'un kiosque Pizza a été faite par un privé pour l'entrée de Jonchery. Compte tenu de l'insécurité, de la dangerosité du lieu et de la concurrence déjà présente dans la commune un avis défavorable a été donné.

**FERMETURE DE LA MAIRIE EN JUILLET : LES SAMEDIS 7 ET 15**